

Compte rendu de la séance du mercredi 13 juin 2018

Président de séance : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE

Présents : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE Maire
Monsieur Michel GUILBERT, Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur Georges SEBILLAUT, Adjoint
Monsieur Jean-Louis DROUARD, Madame Patricia NOREL, Madame Anne MILLOT, Madame Laurence HOURLIER, Madame Caroline DALLE-NOGARE, Conseillers

Représentés : Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX par Monsieur Jacques TOUBOULIC, Madame Anne COLLINOT par Madame Anne MILLOT

Excusés : Monsieur Antonin GIBERT, Madame Mélanie BRESSION, Monsieur Gérard JOVET

Absent non excusé: Monsieur Gérard JOVET

Début de séance : 19 h 00

Ordre du jour:

- Nouveau vote et nouvelle délibération concernant le choix d'un cabinet d'avocats pour défendre la commune au Tribunal Administratif.

1) CHOIX D'UN AVOCAT POUR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF (D 2018 045)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-29, Considérant que par requête enregistrée aux Greffes du Tribunal Administratif de Dijon le 11/04/2018, Monsieur Jean-Louis Drouard a introduit un recours en excès de pouvoir sous le numéro de dossier 1800995-2;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune de Châtel-Censoir dans cette procédure

Considérant que le conseiller municipal Monsieur Jean-Louis Drouard, à l'origine de la requête enregistrée aux Greffes du Tribunal Administratif de Dijon pour recours en excès de pouvoir ne peut participer au vote pour choisir un avocat sous peine d'illégalité et de prise illégale d'intérêt et qu'il est demandé à l'intéressé de quitter la salle du conseil municipal durant le vote

Considérant que Monsieur Jean-Louis Drouard refuse de quitter la salle

Considérant que plusieurs conseillers municipaux demandent que le vote ait lieu à bulletin secret

M. le Maire demande le huis clos qui est accepté. M. Drouard et une personne du public refusent de sortir. M. le Maire décide de poursuivre le vote à bulletin secret.

Après le vote à bulletin secret, le dépouillement des votes a lieu avec le résultat suivant :

Nombre de votants : 10
Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à ester en justice pour la requête enregistrée le 11 avril 2018 par Monsieur Jean-Louis Drouard devant le Tribunal Administratif de Dijon
Désigne le cabinet d'avocats C.DURIF AVOCATS exerçant au 5 rue Marcellin Berthelot à Auxerre pour représenter la commune dans cette instance.

Fin : 19h15